



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 21 mars 2024
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 26 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2024 : Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.00 pour la rénovation du cimetière communal

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 3/2024 présenté le 21 mars 2024 ;
- Oui les rapports de la commission d'urbanisme et des finances chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 116'000.000 TTC pour les travaux de rénovation du cimetière communal ;
- D'admettre le mode de financement proposé avec l'amendement suivant :
 - o *L'amortissement de l'immobilisation au bilan débutera dès la mise en service complète de cette nouvelle installation, sur une période de 10 ans au lieu des 30 ans proposés par la Municipalité.*

Accepté avec 23 OUI, zéro NON et 3 ABSTENTIONS au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 21 mars 2024

Montpreveyres, le 25 mars 2024

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*